

# LE PRÉ-BARREAU

INSTITUT DE PREPARATION  
À L'EXAMEN D'ACCES  
À LA PROFESSION D'AVOCAT  
POUR LES JURISTES ETRANGERS

**Vous avez la qualification d'avocat dans un autre pays que la France.**

**Votre inscription au barreau français vous semble nécessaire afin de  
jouir des prérogatives d'un Avocat à la Cour.**

**Une formation spécifique est maintenant à votre disposition pour vous  
aider à réaliser votre ambition.**

## LES VOIES D'ACCES AU STATUT D'AVOCAT A LA COUR

Le barreau français est accessible aux avocats ressortissants de l'Union européenne, mais également à ceux ressortissants d'un État extérieur à l'Union à condition que ce dernier pratique la réciprocité à l'égard de la France. Si vous répondez à ces critères, il vous est donc possible de devenir Avocat à la Cour en passant un examen réservé aux avocats étrangers.

Les modalités de cet examen sont actuellement définies, pour les ressortissants communautaires, à l'article 99 et, pour les ressortissants non communautaires, à l'article 100 du décret du 27 novembre 1991.

L'examen d'aptitude est à la portée de tout avocat motivé, à condition d'en cerner les difficultés et d'être sérieusement préparé.

À l'instar de tous les examens en droit français, l'examen réservé aux avocats étrangers exige que vous ayez de solides connaissances juridiques mais surtout que vous maîtrisiez la méthodologie propre aux épreuves juridiques en France.

Or, à l'inverse de nombreux pays anglo-saxons, il n'existait pas en France de formation destinée aux avocats étrangers assurant une véritable préparation à l'examen.

Le Pré-Barreau a comblé cette lacune depuis janvier 2000.

## NOTRE AMBITION

Riche de son expérience dans la préparation des avocats français à l'examen d'entrée à l'école du barreau et fort de ses résultats exceptionnels, le Pré-Barreau a mis en place depuis janvier 2000 une formation spécialement destinée aux juristes qualifiés dans un autre État, désireux de devenir Avocat à la Cour.

Nous vous proposons une préparation intensive d'une durée de 4 mois (16 semaines) réalisée au moyen de cours du soir. Cette préparation s'adaptera parfaitement à vos disponibilités de professionnel du droit et visera à maximiser vos chances de réussite.

Ces objectifs ont été atteints : le Pré-Barreau a obtenu entre 88% et 100 % de réussite à toutes les sessions jusqu'en avril 2022. Parmi les lauréats figurent les majors des épreuves.

Nos résultats sont le fruit de la qualité des enseignants qui assurent un encadrement personnalisé et de l'efficacité de nos méthodes pédagogiques.

## NOTRE APPROCHE

Le Pré-Barreau a toujours élaboré des méthodes d'enseignement à la fois exigeantes et spécialement adaptées à son auditoire. La préparation à l'examen réservé aux avocats étrangers est, elle aussi, en parfaite adéquation avec la singularité de cette épreuve.

Ainsi, nous tenons compte du fait que vous disposez de solides connaissances juridiques, si ce n'est en droit français du moins dans votre droit d'origine. La transmission des connaissances s'appuiera sur cet atout pour accélérer votre préparation. Il résulte de la spécificité de cette formation que les méthodes universitaires classiques seraient inadaptées aux professionnels du droit que vous êtes. Un enseignement dynamique, par petit groupe, laissant une large place aux questions que vous vous posez, nous permettra de privilégier votre profil individuel.

L'expérience de l'examen révèle que les difficultés principales que rencontrent les avocats étrangers sont d'ordre méthodologique. C'est pourquoi nous avons décidé de mettre particulièrement l'accent sur l'étude des méthodes propres aux épreuves écrites ou orales en droit français. En outre, afin de mieux appréhender les exigences de cet examen, de nombreuses simulations vous seront proposées tant pour la préparation des oraux que pour la préparation des écrits.

Notre équipe, composée de professeurs et d'avocats rompus à la préparation de l'examen du Barreau, mettra tout en œuvre afin que vous disposiez des qualités nécessaires pour passer vos épreuves avec succès. Mais elle aura également pour ambition de vous faire explorer avec de grands spécialistes, les différentes branches du droit français qui vous intéressent tout particulièrement.

## L'INSCRIPTION A L'EXAMEN

C'est auprès du Conseil National des Barreaux (C.N.B) que vous pourrez obtenir les précisions relatives à la constitution du dossier de demande d'autorisation de vous présenter à l'examen. Dès que le dossier sera complet et à condition que vous remplissiez les conditions posées par les textes applicables, le C.N.B. prendra une décision vous autorisant à passer l'examen. Il appartiendra ensuite au centre d'examen dont vous aurez fait choix de vous convoquer pour les épreuves en vous précisant les dates et le lieu où elles se déroulent.

Les candidats remplissant les conditions de formation universitaire et professionnelle pour être avocats dans un **État membre de l'Union européenne** peuvent demander le bénéfice de l'**article 99** du décret de 1991. Les précisions relatives au déroulement de cette procédure sont accessibles sur le site internet du Conseil national des barreaux à l'adresse suivante : <https://www.cnb.avocat.fr/fr/admission-dun-avocat-dun-etat-membre-de-lunion-europeenne>

Les candidats ayant le statut d'avocat dans un **pays extracommunautaire** sont soumis aux dispositions de l'**article 100** du décret de 1991. Les précisions relatives au déroulement de cette procédure sont accessibles sur le site internet du Conseil national des barreaux à l'adresse suivante : <https://www.cnb.avocat.fr/fr/admission-dun-avocat-dun-etat-non-membre-de-lunion-europeenne>

### L'épreuve d'aptitude de l'article 99

En fonction de leur parcours universitaire et professionnel, les ressortissants d'un pays de l'Union européenne peuvent se voir imposer entre un et quatre examens dans le cadre de l'épreuve d'aptitude.

Dans l'hypothèse où il est imposé quatre épreuves au candidat, l'une d'entre elles sera écrite et déterminée par le Conseil national des barreaux. Elle est d'une durée de quatre heures.

Les épreuves orales, dont une portant sur la déontologie et la réglementation professionnelle, sont d'une durée de vingt minutes environ, après une préparation d'une demi-heure.

### L'examen de contrôle des connaissances de l'article 100

Les avocats inscrits à un barreau d'un État n'appartenant pas à L'Union Européenne passent un examen de contrôle des connaissances en droit français comprenant :

§ Deux épreuves écrites d'une durée de trois heures chacune

- une épreuve de conclusions en matière civile ;
- une épreuve de rédaction d'une conclusion juridique dans une matière choisie par le candidat en droit administratif, droit commercial, droit du travail ou droit pénal<sup>1</sup>. Les trois matières non choisies par le candidat ne font pas l'objet d'un examen.

§ Deux épreuves orales :

- un exposé de vingt minutes environ, après une préparation d'une heure sur un sujet tiré au sort par le candidat, portant sur la procédure civile, pénale ou administrative, ou l'organisation judiciaire française.
- Un entretien avec le jury de quinze minutes environ portant sur la réglementation et la déontologie de la profession d'avocat.

**Une dispense d'épreuve** de l'examen de contrôle des connaissances peut être prononcée par le Conseil national des barreaux au vu des « *travaux universitaires ou scientifiques* » du candidat qui la sollicite. Il doit alors préciser la matière pour laquelle il souhaite obtenir la dispense et apporter à l'appui de cette demande les travaux utiles et pertinents pouvant démontrer sa connaissance du droit français.

---

<sup>1</sup> Les matières sont proposées sous réserve d'un nombre d'inscrits minimum de 3 candidats

## DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se déroulant sur une période de 15 semaines alternera des semaines de cours relatifs à toutes les matières de l'examen et des semaines de corrections des épreuves écrites blanches et de simulations des épreuves orales.

Les cours, les corrections ainsi que les épreuves de simulations auront toujours lieu le soir ou le week-end (les simulations des examens écrits pourront être traitées à domicile).

Les candidats de l'article 100 disposent d'un minimum de 130 heures d'enseignement auxquelles s'ajoutent 28 simulations.

Les candidats de l'article 99 disposent d'un minimum de 130 heures d'enseignement auxquelles s'ajoutent 28 simulations.

### § Les semaines de cours

Durant les semaines de cours, les candidats suivront les enseignements relatifs à toutes leurs matières d'examen. Le contenu des enseignements sera en parfaite adéquation avec les exigences de l'examen. Pour vous aider dans vos révisions, il vous est remis tout au long de la formation des fascicules reprenant l'ensemble des différents cours que vous suivez.

### § Les semaines de corrections des épreuves écrites et de simulations des épreuves orales

Durant les semaines de corrections, les candidats pourront à leur choix composer leurs examens écrits soit dans nos locaux soit chez eux. Chaque épreuve écrite fera l'objet d'une correction de deux heures à l'aide d'une méthode appropriée à chaque type de sujet (rédaction de conclusion, rédaction d'une consultation juridique, dissertation juridique).

La préparation des épreuves orales sera rythmée par des simulations dans les conditions réelles de l'examen. Au terme de chaque simulation orale, une correction sera proposée au candidat par le jury.

L'alternance d'une semaine de cours et d'une semaine d'épreuves (corrections et simulations), permettra d'assurer un enseignement complet, cohérent et adapté aux disponibilités d'un professionnel du droit.

## PLAN DE LA FORMATION

### § Semaine de cours

**Art 99** : Droit civil + Droit administratif, Droit pénal, Droit social et/ou Droit commercial + Déontologie.

**Art 100** : Droit civil + Droit administratif, Droit pénal, Droit social ou Droit commercial (au choix) + Déontologie + Procédures et organisations judiciaires.

### § Semaine de corrections des épreuves écrites et de simulations des épreuves orales

⇒ *Corrections des épreuves écrites* :

**Art 99** : Correction de la dissertation en droit civil ou dans la matière déterminée par le C.N.B.

**Art 100** : Correction de la rédaction de conclusions en matière civile, correction de la rédaction de consultation juridique.

⇒ *Simulations des épreuves orales* :

**Art 99** : Simulation de Droit pénal, de Droit administratif, de Droit commercial et/ou de Droit social et simulation de Déontologie.

**Art 100** : Simulation de Déontologie et simulation de Procédures et organisation judiciaire.

## LA FORMATION E-LEARNING

Si vous résidez en province ou à l'étranger, ou encore si votre emploi du temps ne vous permet pas d'assister aux enseignements dans nos locaux, **vous pouvez suivre votre formation sur notre plateforme e-learning**. En effet, tous les cours et toutes les corrections sont enregistrés sous forme de vidéos au fur et à mesure de la préparation.

**Grâce à ce service E-learning**, il est donc possible de vous connecter à tout moment, **pour voir ou revoir vos enseignements**.

Afin de vous permettre d'évoluer au même titre que les candidats qui assistent aux formations dans nos locaux - et ainsi vous donner un rythme de travail qui garantit votre progression - **l'emploi du temps des enseignements de la formation E-learning est calqué sur celui de la formation sur place**.

Toujours dans le souci de garantir votre progression, le calendrier de vos simulations aux écrits est le même que celui des candidats en présentiel. Cependant, pour vous permettre une organisation plus souple dans vos compositions, **les sujets des épreuves blanches sont disponibles sur notre plateforme e-learning plusieurs jours avant l'épreuve**.

Naturellement, **vous recevez par voie informatique** et postale les fascicules de cours associés à votre formation.

Enfin, pour **vous assurer un suivi personnalisé** et garantir votre **progression** personnelle, il vous est bien sûr possible de poser - à tout moment et par mail - des questions à vos enseignants concernant l'organisation de votre travail, la méthodologie ou encore la clarification des points de droit qui vous paraissent obscurs.

## LISTE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

### § Droit civil

Philippe Jouary

Avocat

Docteur en droit

### § Droit commercial

Géraldine Goffaux

Maître de conférences

### § Droit pénal et procédure pénale

Paul Mathonnet

Avocat

### § Déontologie

Nicolas Polubocsko

Avocat

### § Droit social

Fiodor Rilov

Avocat

Docteur en droit

### § Droit administratif et procédure administrative

Martin Collet

Professeur agrégé des Facultés de droit

### § Droit civil et procédure civile

Raphaëlle Haïk

Avocate

Docteur en droit



## COUT ET CONDITIONS D'INSCRIPTION DE LA FORMATION

La formation complète à l'examen d'aptitude de **l'article 99**, pour les candidats ressortissants d'un État de l'Union européenne, s'élève à **8 450 euros**. Elle comprend quatre mois de préparation à l'épreuve écrite et aux trois épreuves orales (soit 130 heures d'enseignement auxquelles s'ajoutent 28 simulations).

La formation complète à l'examen de contrôle des connaissances de **l'article 100**, pour les candidats ressortissants d'un État n'appartenant pas à l'Union européenne, s'élève à **8 450 euros**. Elle comprend quatre mois de préparation aux deux épreuves écrites et aux deux épreuves orales (soit 130 heures d'enseignement auxquelles s'ajoutent 28 simulations).

**Pour procéder à votre inscription**, il vous suffit de nous retourner la fiche d'inscription (datée et signée) à l'adresse suivante : Le Pré-Barreau – 3, rue de Nesle – 75006 Paris et de procéder à un virement représentant 20% de vos frais d'inscription avant le 2 novembre 2022 sur le compte : **CL PARIS ODEON / IBAN : FR04 3000 2004 3700 0044 5108 B47 – BIC : CRLYFRPP**

**Pour le solde, vous procéderez au paiement par virement à partir de fin novembre (selon le nombre de mensualités désiré et convenu avec notre service administratif).**

Le prix de la formation pourra être modulé en fonction du nombre d'épreuves que le candidat présente à l'examen (dispense accordée par le CNB).

**Le Pré-Barreau dispose du statut d'établissement de formation continue.**

